

# CHAPITRE 14

# DISPOSITIONS

# DIVERSES FINALES

384. Les annexes I à IX font partie intégrante du présent règlement comme si elles étaient ici reproduites au long.

385. Le présent règlement remplace le Schéma d'aménagement 87-11-52.

Le présent règlement entrera vigueur conformément à l'article 56.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Édicté à la séance du Conseil du 5 décembre 2016.

---

M. Yves Lévesque, maire

---

M<sup>e</sup> Gilles Poulin, greffier



# TRÈS

## Trois-Rivières

1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368  
Trois-Rivières, Québec G9A 5H3  
Téléphone : 819 372-4629  
Télécopieur : 819 374-2299

[v3r.net](http://v3r.net)